

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - MM. Laurent TALLEC - Patrick MALLET - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF - Annie LIS (à partir du point n°1) - M. Bernard VINATIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-Edith MACÉ
M. Jean-Michel PÉNARD
Mme Sylvie VIROLLE
M. Yann LE GUEN
Mme Christine PIETTE
M. Stéphane BONNEL
Mme Marie-Christine GARNIER
M. Pierre HUCKERT
M. René MARHEM
M. Yves FERREY
Mme Nathalie BELLEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Joëlle DY

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à Mme Florence BOULLET
Pouvoir de Mme Sylvie VIROLLE à Mme Ghislaine MARZIN
Pouvoir de M. Yann LE GUEN à M. Aroun PAJANIRADJA
Pouvoir de Mme Christine PIETTE à M. Laurent TALLEC
Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de Mme Marie-Christine GARNIER à M. Alain MORI
Pouvoir de M. Pierre HUCKERT à Mme Sonia GAMEROFF
Pouvoir de M. René MARHEM à Mme Nathalie LECARDONNEL
Pouvoir de M. Yves FERREY à M. Bernard VINATIER
Pouvoir de Mme Nathalie BELLEC à Mme Annie LIS

Préambule : avant de commencer la réunion, Monsieur Claude JAOUEN, Maire, propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce Conseil municipal :

- Point n°18 : « vœu » - ouverture des commerces alimentaires le dimanche.

1 - Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné - rapport d'activités 2017

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

2 - PLUi Val d'Ille-Aubigné - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - orientations générales

Le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi Val d'Ille-Aubigné présenté en séance du Conseil municipal.

3 - Pôle intergénérationnel - lancement de la procédure de concession d'aménagement relative à la sélection d'un opérateur - définition des critères de sélection et désignation des membres de la commission d'aménagement

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs,

- autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement de la procédure de concession d'aménagement relative à la sélection d'un opérateur,
- décide de retenir les critères de choix proposés :
 - aptitude à conduire l'opération projetée appréciée notamment au regard de la méthodologie proposée et des mesures que le candidat envisage de mettre en œuvre pour inscrire l'opération dans une démarche qualitative (50 %),
 - la qualité, cohérence et fiabilité de l'offre financière proposée par le candidat (30 %),
 - capacités techniques et financières du candidat par rapport à l'opération, appréciées notamment au regard des moyens économiques et humains du candidat et des références présentées (20 %).
- désigne Monsieur le Maire en tant que personne habilitée à engager toute discussion utile avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil Municipal puis à signer le traité de concession d'aménagement avec l'opérateur retenu,
- décide d'adopter le principe de la constitution d'une commission d'aménagement pour ladite consultation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs,

- désigne Mesdames Gaëlle MESTRIES, Ghislaine MARZIN, Marie-Edith MACÉ, Messieurs Alain MORI, Laurent MOLEZ, René MARHEM et Yves FERREY, membres titulaires et Mesdames Sophie LE DRÉAN-QUENEC'H DU, Sylvie VIROLLE, Françoise LERAY, Nathalie LECARDONNEL, Messieurs Patrice DUMAS, Stéphane BONNEL, Bernard VINATIER, membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'aménagement,
- approuve le fonctionnement de la Commission d'Aménagement.

4 - Validation de l'inventaire bocager

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la carte des haies bocagères de la Ville de Melesse, présentée en séance du Conseil municipal, qui a été réalisée avec le concours de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné.

5 - Redevance 2018 pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz

En application du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz à 1,03 €/mètre de canalisation de distribution (construction nouvelle et renouvellement) au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

6 - Contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la Ville de Melesse et GRDF - renouvellement et actualisation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau traité de concession entre GRDF et la Ville de Melesse pour la distribution publique en gaz naturel sur la Ville de Melesse.

7 - Dénomination d'une salle municipale

A l'initiative de Monsieur le Maire, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8 - Personnel municipal - création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Suite à la réorganisation du Pôle Vie de la Cité, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 20/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2018 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

9 - Personnel municipal - création d'un poste d'agent de maîtrise

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 pour l'exercice des fonctions de responsable « Bâtiments et Festivités » et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

10 - Personnel municipal - création d'un poste d'adjoint d'animation

Pour faire face à une augmentation des effectifs accueillis par les services du Pôle « Education, Enfance, Jeunesse », le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

11 - Personnel municipal - création d'un poste d'adjoint administratif

La personne en charge du secrétariat du Pôle Cadre de vie et Environnement quittant la collectivité dans le cadre d'une mutation externe, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

12 - Personnel municipal - création d'un poste de contractuel de catégorie B de responsable du pôle citoyenneté et solidarité

Compte-tenu de l'absence de la responsable du Pôle « Citoyenneté et Solidarité » le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un emploi non permanent de responsable administratif de catégorie B sur le grade de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

13 - Adhésion au service du Délégué à la Protection des données (RGPD)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à :

- retirer la délibération du Conseil municipal du 30 mai 2018, désignant le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,
- signer une nouvelle convention avec le CDG35 dans les termes de la mutualisation évoquée en Conseil municipal ainsi que tout document relatif à ce dossier, la convention signée précédemment devenant caduque.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation de désigner par la suite le CDG35 comme délégué à la protection des données personnelles auprès de la CNIL,
- autorise Monsieur le Maire à engager la dépense de 2 056,19 € par an au titre du remboursement de la Communauté de Communes.

14 - Personnel municipal - modification délibérations initiales (n°2016/2112/149 et n°2017/2709/103) portant sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel « RIFSEEP » et complément Indemnitare

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de modifier le RIFSEEP, **à compter du 1^{er} janvier 2019** de la façon suivante :

- indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) liées aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle : augmentation des plafonds.
- indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE),
- complément Indemnitare (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

15 - Personnel municipal - mise en place d'une part supplémentaire « IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

16 - Personnel municipal - modification portant sur l'organisation des astreintes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la mise en place et les modalités d'organisation des astreintes d'exploitation définies en séance du Conseil municipal à compter du 1^{er} octobre 2018.

17 - Convention de mise à disposition d'un logement situé 10 allée Rouge Côte

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention de mise à disposition de la maison située 10 allée rouge côte à l'association « Un Toit, C'est Un Droit » du 1^{ER} octobre 2018 au 15 juillet 2019 moyennant une participation de 150 € mensuels.

18 - VCEU : ouverture des commerces alimentaires le dimanche

Le Conseil municipal, sur la base des éléments remis sur table et présentés en séance :

- confirme l'intérêt de l'accord sur l'ouverture des commerces le dimanche en vigueur sur le Pays de Rennes,
- demande un strict respect de cet accord,
- désapprouve l'intention de certains opérateurs économiques d'ouvrir le dimanche à l'encontre de l'accord local

Affichée le 28 septembre 2018

Le Maire,

Claude JAOUEN